



**AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – N°MIS-06042**

**Entre, d'une part,**

**Degetel**

Société par Actions Simplifiée au capital de 400.974 €  
Dont le siège social est au 56 avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne  
Immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre, sous le numéro 423 806 884  
Représentée par Mlle Florence PAUL, en qualité de Responsable Juridique

Ci-après désignée : « **Degetel** »

**et, d'autre part,**

**HIGHSKILL**

SAS au capital de 1 000 €  
Dont le siège social est au 66 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS  
Immatriculée au Registre du Commerce de Paris, sous le numéro 920 311 818  
Représentée par Genius Holding agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président, elle-même représentée par Monsieur Mohamed ELLOUZE agissant en en sa qualité de président

Ci-après désignée : « **le Partenaire** »

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit.**

Il a été conclu entre les Parties un contrat de prestations intellectuelles n°MIS-06042 à effet du 03/01/2023, ci-après désigné le « Contrat Initial ». Les Parties ont convenu de le modifier comme suit.

**Article Unique – Conditions financières**

Le paragraphe III de l'annexe 1 du Contrat Initial sur les conditions financières est remplacé comme suit à compter du 01/04/2025 :

*« Les honoraires liés à cette Prestation sont de **440 € HT par journée de prestations.** »*

Aucune autre clause du Contrat Initial n'est modifiée par la présente.

*De convention expresse entre les signataires, le présent document est signé électroniquement à la date indiquée dans le certificat électronique correspondant et dans des conditions conformes à l'article 1367 du code civil, par recours au procédé « DocuSign ».*

**Degetel**

Le 23 mai 2025

DocuSigned by:  
*Florence PAUL*  
7441BD5FA4F9445...

**Le Partenaire**

Le 23 mai 2025

Signé par :  
*Mohamed Ellouze*  
60E611B5329F478...